MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-538

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 03 novembre 2026 par Madame Reine MERLINI, Présidente de l'association des boules moréacoises, domiciliée 9 Kerrana à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er: Madame Reine MERLINI est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 21 novembre 2026 de 11h00 à 18h00, à l'occasion du concours de boule de l'association des boules moréacoises au boulodrome de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 03 novembre 2026

MAIRIE DE MORÉAC 56 (Morbihan)

Pour Le Maire,
L'Adjoint au Maire,
Philippe JEGADO